
**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS
régional Nord Vaudois du jeudi 28 novembre 2019**

Lieu	Caserne du SDIS, Yverdon-les-Bains
Présences	CoDir : Mme Gloria Capt, M. Marc-André Burkhard, M. Pierre Dessmontet, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling. Vingt-sept des quarante communes membres sont présentes, représentant 96 voix. Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord Vaudois.
Excusés	CoDir : Mme Valérie Jaggi Wepf. CI : Communes de Bioley-Magnoux, Chêne-Paquier, Démoret, Giez, Grandson, , Method, Novalles, Suscévaz, Valeyres-sous-Ursins.
Absents	CI : Communes de Champvent, Ependes, Orges, Vugelles-la-Mothe
Lieux et date des prochaines séances :	A Provence, le 28 mai 2020. A Suchy, le 24 septembre 2020.

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir. Il remercie le Major Stauffer d'avoir mis à disposition les locaux du SDIS pour la séance. Il demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. Vingt-sept des quarante communes membres sont présentes, représentant 96 voix.

2. Assermentation des délégués

Un délégué et un suppléant doivent être assermentés ce soir.

Appel de MM. George-André Banderet (nouveau délégué de Concise) et Max Holzer (suppléant de Chamblon). Le président donne lecture de la promesse légale. Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

Après cette lecture, les délégués, à l'appel de leur nom, lèvent la main droite et disent « Je le promets ». Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

3. Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2019.

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2019. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Election d'un membre au CoDir

La commune d'Yvonand nous propose la candidature de **M. Alexandre Lecourtier**, municipal en charge de la défense incendie. Il n'y a pas d'autre candidature.

M. Alexandre Lecourtier est élu membre du CoDir à l'unanimité. Il doit être assermenté.

Le président prie l'assemblée de se lever et donne lecture de la promesse légale (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes). Après cette lecture, M. Lecourtier, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de sa promesse et le félicite.

5. Divers

Le président annonce le nombre de communes et de voix présentes ce soir.

Il demande aussi aux communes de bien vouloir communiquer à la secrétaire du CI tout changement de délégué du SDIS au sein des communes afin que la liste soit à jour.

M. Kemmling prend la parole pour excuser Mme Jaggi Wepf qui a repris une partie de sa fonction mais pas encore la totalité.

Le Major Stauffer prend la parole pour expliquer que le recrutement s'est bien passé et que 34 personnes vont passer un test de sélection samedi matin. Il annonce aussi que le DAP de Bonvillars va recevoir un nouveau véhicule qui sera inauguré en janvier. Il nous donne la date du rapport annuel qui est agendé au 13 février 2020.

6. Présentation du véhicule DAP et de l'extension de la caserne

La séance se termine par la visite de l'extension de la caserne du SDIS ainsi que la présentation du nouveau véhicule DAP qui va progressivement équiper tous les DAP.

La séance est levée à 20h00.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal

Valérie Outenzabet



Secrétaire du conseil intercommunal